

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	27	19

Absents ayant donné un pouvoir : Monsieur Philippe BAUMY à Monsieur Gérard HUET, Madame Anne BOQUIER à Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mariline BOUCLET à Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Marie COSTA à Madame Aurore YANG, Monsieur Yann BOUGUENNEC à Monsieur Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Aline MERIAU, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab HASSAN SAED, Madame Audrey JAMAIN.

Date de la convocation

14 octobre 2022

Date d'affichage

14 octobre 2022

A été nommé secrétaire : Monsieur Pascal PETITPIERRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Objet de la délibération

7 Finances locales

7.5 Subventions

**7.5.1 Demandes de
subvention.**

La commission « culture et démocratie locale », propose d'organiser un concert le 18 novembre prochain, concert du groupe « OUIDIRE ». Le coût prévisionnel s'élève à 4 000 € TTC.

Une subvention peut-être sollicitée auprès du Département dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel auprès des Communes.

**2022-073 – Demandes de
subvention Département
Fonds d'accompagnement
culturel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de 2 000 € auprès du Département dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel auprès des Communes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

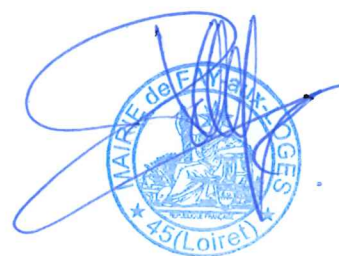
et publication ou notification

- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA.

A blue circular official stamp of the Mayor of Fay-la-Croix, Loiret (45). The stamp features a central emblem with a landscape and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance,
Pascal PETITPIERRE.

A blue circular official stamp of the Secretary of the Meeting of Fay-la-Croix, Loiret (45). The stamp features a central emblem with a landscape and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.